

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical

Mercredi 10 novembre 2021

Salle des Fêtes Saint Louis à Montlebon

Date de la convocation : 03/11/2021

Nbre de titulaires CD25 en exercice : 5 (25 voix)

Nbre de titulaires EPCIs en exercice : 25 (25 voix)

Présents titulaires	03	Présents titulaires	16
Présents suppléants prenant part au vote	00	Présents suppléants prenant part au vote	03
Présents suppléants ne prenant pas part au vote	00	Présents suppléants ne prenant pas part au vote	01
Absents représentés	00	Absents représentés	01
Nombre de voix :			35

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Comité syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loe, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes Saint Louis de Montlebon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Département du Doubs	Philippe ALPY	X	Claude DALLAVALLE	
	Béatrix LOIZON	X	Valérie MAILLARD	
	Florence ROGEBOSZ	Excusée	Géraldine TISSOT TRULLARD	Excusée
	Thierry MAIRE DU POSET	X	Thierry VERNIER	
	Monique CHOUX	Excusée	Romuald VIVOT	Excusé
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	X	Emeric GUINCHARD	X
	Pierre COMBE	Excusé	Jean-Marie JOUILLE	
CC du plateau de Frasne et du val du Dugeon	Christian VALLET	Excusé	Louis GIROD	X
	Rémi DEBOIS	X	Bernard BESCHET	
CC du Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	X	Lionel MALFROY	
	Nicolas BARBE	X	Raphaël CHARMIER	
	Yves LOUVRIER	X	Jacques PRINCE	
	Jean-Marc GROSJEAN	X	Jean-Marc FAIVRE	Excusé
	Karine PONTARLIER	Excusée Proc GROSJEAN J-M	Gérard VOINET	
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Claude LIETTA	X	Jean-Luc MERCIER	
	Michel PEPE	X	Jean-Bernard THERY	
	Clément PONCELET	Excusé	Patricia FAGIANI	
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X	Éric BOURGEOIS	
CC Portes du Haut Doubs	Gérard Faivre	X	Thierry DEFONTAINE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Excusé	Catherine BOHEME	Excusée
	Serge MARTINS		Bernard BRUNEL	Excusé
CC Val de Morteau	Jean-Pierre FRIGO	X	Michel JAMES	
	Cédric BOLE	Excusé	Dominique MOLLIER	
	Catherine ROGNON	X	Jean-Louis MOUGIN	X
	Kévin FADIN	X	Bernard JACQUET	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X	Henri BARBET	
	Claude CURIE	X	Bernard HUOT-MARCHAND	
	Laurence BREUILLOT	Excusée	Vincent MARGUET	Excusé
	Marc JACQUOT	X	Yves MOUGIN	Excusé
	Christophe JOUVIN	Excusé	Pierre MAIRE	

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRENIER

ORDRE DU JOUR

1) APPROBATION DU PV DU 29 SEPTEMBRE 2021	2
2) CANDIDATURE LIFE CLIMAT.....	2
3) DENOMINATION SOCIALE – MODIFICATION.....	3
4) RESSOURCES HUMAINES.....	3
A. CREATION ET SUPPRESSION D’EMPLOI.....	3
B. TABLEAU DES EMPLOIS.....	4
C. REGLEMENT INTERIEUR.....	4
D. TELETRAVAIL.....	5
E. REMISAGE DU VEHICULE DU POSTE TECHNICIEN RIVIERE POUR ANTENNE LOUE.....	5
5) FINANCES – DECISION MODIFICATIVE BUDGET.....	5
6) QUESTIONS DIVERSES.....	6

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux participants au Comité syndical et demande un tour de table de présentation succincte des personnes présentes.

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre donc la séance.

1) Approbation du PV du 29 septembre 2021

Les membres du Comité Syndical sont appelés à faire part de leurs remarques éventuelles sur le Procès-Verbal du Comité syndical du 29 septembre 2021.

Aucune remarque n’étant formulée, le Comité approuve à l’unanimité le Procès-Verbal du Comité syndical du 29 septembre 2021.

2) Candidature LIFE Climat.

Présentation en séance réalisée par Geneviève MAGNON, chargée de mission (voir document joint)

Le programme européen « Life tourbières du Jura » se termine fin novembre 2021, d’une durée de 7 ans (2014-2021), il a permis la réalisation de projets pour un montant global pour l’EPAGE de plus de 3.8 M€ (investissement + fonctionnement) sur un total de dépenses du programme d’environ 8.4 M€. L’autofinancement de l’EPAGE sur ce programme a été de 132 205€ (sur une base de 120 000€ prévisionnel), soit moins 3.5% des dépenses engagées.

Après cette première expérience menée avec succès, la proposition de renouveler l’opération est présentée pour un nouveau programme « LIFE » qui concerne les mêmes acteurs par la prise d’une délibération.

Délibération n° 274 : L’exposé du Président entendu, les membres du Comité syndical, à l’unanimité :

- **VALIDENT** l'engagement de l'EPAGE HDHL dans ce projet LIFE Climat pour des actions sur son territoire d'environ 5,4 M€,
- **MANDATENT** le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté d'agir en tant que bénéficiaire-coordonateur,
- **ACCEPTENT** un engagement financier pour un montant à hauteur de 120 000 € en autofinancement maximum,
- **AUTORISENT** le Président à signer tous documents nécessaires au dépôt de ce dossier de candidature.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

3) Dénomination sociale – modification.

Il a été rapporté que la délibération n°115 du 20 janvier 2020 actant le changement de dénomination sociale du Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue qui fait suite à la labellisation EPAGE intervenue par Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2020, comporte une erreur.

Délibération n°268 : L'exposé du Président entendu, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** cette modification,
- **AUTORISENT** le Président à engager la procédure de modification auprès des services concernés.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

4) Ressources Humaines.

Ces points sont présentés par M. THEVENET, Directeur.

A. Création et suppression d'emploi.

Mme Chloé VISENTINI ayant réussi à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de ce grade et de supprimer l'emploi d'adjoint administratif actuel (le comité ayant validé le ratio d'avancement de grade de 100 %)

Mme VISENTINI est félicitée pour ce succès par les membres du Comité syndical.

Délibération N° 269 : L'exposé du Président entendu, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT :**
 - **La CRÉATION d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet.**
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10/11/2021,
Filière : Administrative,
Cadre d'emploi : Adjoint administratif,
Grade : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe :
 - **Ancien effectif : 0**
 - **Nouvel effectif : 1**

- **La SUPPRESSION d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.**
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10/11/2021 :
Emploi : Adjoint administratif :
 - **Ancien effectif : 0**
 - **Nouvel effectif : 1**

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

B. Tableau des emplois.

Pour donner suite à cette création d'emploi, il convient de modifier le tableau des emplois créé lors du Comité du 22/03/2021 par la prise d'une délibération.

Délibération N° 270 : L'exposé du Président entendu, les membres du Comité syndical, après délibérations et à l'unanimité :

- **ADOPTENT le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 10/11/2021,**
- **AUTORISENT le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

C. Règlement intérieur.

La proposition d'un nouveau règlement intérieur a été faite lors d'un premier passage en Comité technique le 07/09/2021, certaines remarques d'ordre général émises par le Centre de Gestion ont été prises en compte.

Le règlement intérieur joint en annexe a été étudié en Comité Technique le 02/11/2021 et un avis favorable nous a été rendu pour son application.

Délibération N° 275 : L'exposé du Président entendu, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTENT le règlement intérieur du personnel syndical dont le texte est joint à la présente délibération,**
- **DISSENT que le présent règlement intérieur entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2021,**
- **DÉCIDENT de communiquer ce règlement à tout agent de la collectivité,**
- **DONNENT tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

D. Télétravail.

Il a été déjà évoqué dans le compte-rendu de la dernière commission RH et présenté en bureau le 13/10/2021, la proposition d'instaurer le télétravail au sein de l'EPAGE sur demande écrite des agents et à hauteur de 2 jours par semaine avec présence sur site de 3 jours par semaine dont les lundis et jeudis matin obligatoires sauf dérogation du Directeur.

Le dossier a été étudié en Comité Technique le 02/11/2021 et un avis favorable nous a été communiqué pour son instauration.

Délibération N° 271 : L'exposé du Président entendu, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT l'instauration du télétravail au sein de la collectivité ou de l'établissement à compter du 01/12/2021,**
- **La validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus.**

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

E. Remisage du véhicule du poste Technicien rivière pour antenne Loue.

Une proposition est exposée aux membres du Comité Syndical afin de modifier la liste des postes bénéficiant d'une autorisation de remisage d'un véhicule de service afin d'y ajouter le poste suivant :

- Technicien de rivières/météorologie site Loue, au regard des nombreux déplacements récurrents pour assurer le suivi et la maintenance des installations de suivi de la qualité de l'eau et des ouvrages hydrauliques de l'EPAGE nécessitant des interventions, parfois en urgence pour assurer la prévention du risque d'inondation.

Les conditions d'autorisations de remisage telles que citées dans la délibération n° 40 du 13/03/2019 restent inchangées.

Délibération N° 272 : L'exposé du Président entendu, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISENT le remisage d'un véhicule de service selon les conditions énoncées ci-dessus.**

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

5) Finances – Décision modificative budget.

Par suite d'un bris de glace survenu sur un véhicule de service, les frais de réparation ont été engagés par l'EPAGE. La somme de 669,91 € nous est remboursée par chèque par notre assureur.

Les crédits ouverts au BP 2021 au chapitre 77 – produits exceptionnels (7 863 ,00 €) ne sont pas suffisants, il convient d'effectuer un virement de crédit :

PROVENANCE : Compte 7478 > montant : 669,91 €

DESTINATION : Compte 7788 > montant : 669,91 €

Une délibération est nécessaire pour justifier ce mouvement.

Délibération N° 273 : L'exposé du Président entendu, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- **VALIDENT** cette décision modificative.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

6) Questions diverses.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

